

Budget principal des dépenses

mêmes conséquences que les politiques semblables adoptées dans les années 30 et la récession actuelle peut donc fort bien se transformer en une grave dépression.

Le ministre est fier du nombre d'emplois créés par le gouvernement. Je voudrais, en terminant, rappeler au ministre que selon les chiffres officiels de Statistique Canada, il y avait environ 977,000 chômeurs le mois passé, soit 8.1 p. 100 de la population active. Nous savons que 250,000 autres personnes à la recherche d'emplois n'ont probablement pas été comptées. Si le gouvernement maintient ses politiques actuelles de restrictions sans parvenir à mettre au point une stratégie industrielle qui donnera du travail aux Canadiens, le taux de chômage sera, l'an prochain, non pas de 8.1 p. 100, mais probablement de 9 à 9½ p. 100. Au lieu d'avoir 977,000 chômeurs, nous en aurons 1,250,000. C'est ce que veut dire le programme de restrictions, et nous pensons que le gouvernement a tout à fait tort.

● (1550)

[Français]

M. Richard Janelle (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, mes remarques seront très brèves pour les mêmes raisons que celles invoquées par le député du parti progressiste conservateur et celui du Nouveau parti démocratique. N'ayant pas reçu la documentation et n'étant pas au courant tout à fait de ce qu'elle contenait, nous préférons garder nos observations pour une autre occasion, et nous étudierons attentivement ces prévisions budgétaires.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Pour faire suite aux remarques du député qui vient de parler, je veux dire tout simplement que je me trouve dans la même situation. Je n'ai pas reçu les documents mais cela ne m'empêche pas de parler, parce que j'ai quelque chose à dire à la Chambre.

[Traduction]

La forme des prévisions de dépenses dont le ministre a brièvement parlé a fait l'objet d'une étude en profondeur au comité permanent des comptes publics dont j'ai l'honneur d'être le vice-président. Dans sa déclaration d'aujourd'hui, le ministre a signalé . . .

M. Alexander: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je croyais que selon la procédure normale le ministre faisait d'abord son exposé, après quoi l'opposition officielle avait le droit de réplique, puis le Nouveau parti démocratique, et enfin le Parti Crédit Social. Je ne croyais pas qu'à ce moment-ci, le droit de parole devait revenir à un député ministériel de l'arrière-plan. Je m'étais dit que c'était à ce moment-ci que nous pouvions poser des questions. Comme c'est ce que nous faisons ordinairement une fois que le ministre a terminé son exposé . . .

M. Francis: Le député veut-il me priver de mes droits à la Chambre des communes?

M. Alexander: Sur ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je ne veux priver le député de quoi que ce soit. Ce que je veux lui faire comprendre, par votre entremise, monsieur

[M. Orlikow.]

l'Orateur, c'est qu'il nous faut respecter un certain ordre chronologique. J'aimerais avoir la possibilité d'être le premier à poser une question au ministre. J'ai remarqué que le ministre . . .

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, sur ce rappel au Règlement, je crois que le député d'Ottawa-Ouest a le droit de parole. Je vous renvoie à l'article 15(3) du Règlement qui dit ceci:

. . . un ministre de la Couronne peut faire un court exposé de faits ou une courte déclaration de politique gouvernementale. Un porte-parole de chaque parti de l'opposition pourra ensuite commenter brièvement cet exposé ou cette déclaration et des députés pourront être autorisés à questionner le ministre sur le sujet traité.

Une voix: C'est exact, questionner le ministre.

M. Pinard: Je n'ai pas terminé.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A mon avis, le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) allait poser une question. C'est pourquoi je lui ai accordé la parole.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'honneur d'être vice-président du comité des comptes publics . . .

M. Andre: La question!

M. Francis: Les députés de l'opposition réagissent très vivement quand nous, les ministériels, tentons de les interrompre. Ne m'accorderont-ils pas les mêmes droits qu'ils réclament pour eux-mêmes? Ne sont-ils pas prêts à accepter que tous les députés suivent les mêmes règles?

M. Andre: Posez une question.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre, mais il faut d'abord que j'expose les faits. Étant donné les problèmes que soulève la présentation des prévisions budgétaires . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Francis: Je vais prendre mon temps, monsieur l'Orateur, car je suis sûr d'être dans mon droit. Ces problèmes ont été étudiés de façon assez approfondie, non seulement par le vérificateur général dans ses divers rapports, mais aussi par les membres du comité des comptes publics. On a mis au point des modèles, non seulement pour les ministères, mais également pour les sociétés de la Couronne, afin de rendre les prévisions plus faciles à comprendre pour les députés, mais j'oserais dire que pas un seul député de la Chambre ne lira ces documents d'un bout à l'autre. Très peu ont vraiment l'occasion de les utiliser à bon escient.

Voici ma question: quand sera-t-il possible, selon lui, de nous dire avec un peu plus de précision comment le gouvernement compte faire modifier la présentation du budget des dépenses, comme l'ont recommandé le vérificateur général et le comité, afin de permettre aux députés de s'en servir plus facilement?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, je le répète, j'espère pouvoir donner des précisions au printemps. J'attends impatiemment les recommandations du comité des comptes publics qui est en train d'étudier la question à fond. Je préfère ne rien dire avant d'avoir reçu son rapport, cela va de soi.